LÈGE-CAP-FERRET

**Un appel pour le dossier de la rue de la Plage ?**

C'est une vieille histoire... Elle remonte sans doute à 1921, au moment de l'échange des deux frères Daney, qui n'attribue pas le bout des parcelles situées en biseau. Pour le Tribunal de Bordeaux, elle date de fin août 2022, quand la municipalité a demandé la reconnaissance de la propriété foncière de la rue de la Plage, y compris le perré, qu'elle a entretenu. Le tribunal a rendu son jugement le 6 janvier dernier. Il dit que les deux restaurants, situés contre la jetée Bélisaire au Cap-Ferret, sont propriétaires de la portion non cadastrée, une bande de 5 m de large partant du haut du perré et longeant le Bassin, réservée « de tout temps » à la circulation du public, « un passage large et libre », sous peine d'amende de 1000 euros par jour. « Une solution de compromis », estime l'Association de sauvegarde de la Presqu'île ASPLCF, présidée par Jean-Michel Bruno. Elle a consacré sa newsletter de janvier à cette affaire. Pour elle, l'État, toujours propriétaire, « doit faire appel ».